

Image not found or type unknown



reprise de travail après un congé parental de 5 ans

Par **nawanisah**, le **03/06/2009** à **17:44**

bonjour,

je dois reprendre mon travail le 15 juin 2009 après un congé parental de 5 ans . Mon employeur vient de me faire savoir qu'il m'a changé mes horaires 14h30 a 21h30 ce qui est complètement incompatible avec ma vie de famille , étant maman de 3 enfants dont 2 petits 3 ans et 5 ans .

j'aurais donc voulu savoir qu'elles étaient mes possibilités de me faire licencier sans perdre mes droits merci de me répondre